



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 67-2022 P**
Séance du 26 avril 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N°7539 (anciennement N°7330) à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 181 2019 approuvée par le Conseil municipal le 15 octobre 2019, approuvée par une décision du Département de la cohésion sociale du 9 décembre 2019 relative à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la coopérative de la Bistoquette,

vu la requête en autorisation de construire DD 114'020 qui prévoit sur la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates, issue du dossier de mutation 46/2020 établi par le bureau HKD géomètre (mutation en cours) propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, la réalisation des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciens y compris un parking souterrain, et ce, la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) N° 7542 de Plan-les-Ouates, au profit de la coopérative La Bistoquette, conformément au dossier de mutation 45/2021 (non encore réalisé),

vu la nécessité de constituer une servitude d'empiètement en faveur de la parcelle N° 7500 et du DDP N° 7542 précités sur la nouvelle parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, issue du dossier de mutation 36/2021, également établi par HKD géomètre (mutation en cours) afin que le parking souterrain des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciens puisse se raccorder au parking souterrain des immeubles E & F du même PLQ, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude établi par HKD annexe au dossier de mutation 45/2021 précité,

vu la nécessité, une fois le raccordement fait entre les deux parkings souterrains, de pouvoir assurer la circulation des piétons et des véhicules du parking souterrain des immeubles B, C et D du PLQ Les Sciens au travers du parking souterrain des immeubles E & F du même PLQ sis sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, parcelle de dépendance des immeubles N^{os} 7331 et 7332 et dès lors de constituer une servitude de passage à pied et à véhicules en sous-sol et une servitude de passage à pied – sortie de secours au profit de la parcelle N° 7500 et du DDP N° 7542 précités telle que figurée respectivement en orange et en rouge sur le plan de servitude établi par HKD en annexe au dossier de mutation 45/2021 précité,

vu la volonté de la Commune que ces servitudes soient dans un premier temps au profit de la parcelle N° 7500 avant d'être étendue à la parcelle DDP N° 7542 dès sa constitution,

vu l'exposé des motifs EM 67-2022, d'avril 2022, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Rubido, Les notaires Unis, qui est en cours de finalisation,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 - LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la nouvelle parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude du TM 41/2021 établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en orange sur le plan de servitude précité établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
3. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied – sortie de secours, à titre gratuit, sur la parcelle N° 7539, anciennement N° 7330, Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 7500 Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers, propriété de la Commune et du DDP N° 7542 encore à constituer, telle que figurée en rouge sur le plan de servitude précité établie par le bureau HKD Géomatique SA, géomètre officiel, qui pourrait encore subir de légères modifications.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés régissant la création de ces servitudes.